

ENVIRONNEMENT ■ Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux peut entrer dans sa phase opérationnelle

Pour préserver la qualité de la Sioule

Concilier développement, aménagement du territoire et gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Tel est l'enjeu du SAGE de la Sioule que les acteurs du bassin-versant ont mis sept ans à bâtir.

Fabrice Mina

fabrice.mina@centrefrance.com

La mise en place d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) n'est pas un long fleuve tranquille. La comparaison est facile, même si la Sioule n'est qu'une rivière. Mais les 62 membres (*) de la Commission locale de l'eau (CLE), lieu de débat et de prise de décision, ont mis sept ans pour bâtir ce schéma. Avec plus de 60 réunions impliquant au total plus de 200 personnes.

« Le temps de dresser un état des lieux, d'identifier les convergences et les divergences d'intérêts ainsi que les atouts et les faiblesses du territoire, explique Pascal Estier, président de cette commission. Ce diagnostic a été complété d'une évaluation socio-économique. Nous avons analysé différents scénarios pour aller vers le meilleur choix environnemental à un coût social et économique acceptable. »

Place stratégique

La Commission locale de l'eau s'est fixé treize objectifs classés en cinq enjeux : agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides ; préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux ;



RICHESSA. Le bassin-versant de la Sioule est reconnu pour son réseau dense de zones humides et de petits ruisseaux. PHOTO D'ARCHIVES LA MONTAGNE

même chose pour leur quantité ; protéger les populations contre les risques d'inondations ; partager et mettre en œuvre le SAGE.

Le bassin-versant de la Sioule occupe une place stratégique. Il est reconnu pour son réseau dense de zones humides et de petits ruisseaux. La truite et le saumon en sont des espèces emblématiques. Conscient de cette richesse et des problèmes de dégradation de la qualité de

l'eau, les acteurs du territoire ont mis en place un contrat de rivière dès 1989. Les travaux ont alors porté sur l'assainissement domestique, la restauration des berges et les aménagements destinés aux migrations piscicoles. Mais, très vite, aux problèmes de qualité d'eau sont venus se greffer des problèmes de gestion et de partage de la ressource, de gestion des obstacles, et finalement de dégradation de l'écosystème. Il devenait nécessaire de planifier une meilleure gestion de l'eau sur le long terme.

Durant toute sa phase d'élaboration, le schéma a été porté par le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles. Suite à des évolutions réglementaires récentes, c'est désormais l'Établissement public Loire qui assure cette mission. La rédaction des documents finaux et leur validation par un arrêté préfectoral ont été précédées d'une vaste enquête publique.

« Du fait d'une mauvaise interprétation, la cartographie provisoire de zones humides a fait énormément de bruit durant cette enquête, explique Pascal Estier. Mais la CLE en est ressortie plus forte et avec de nouvelles préoccupations : rien ne sert d'avoir un SAGE si les acteurs locaux, les usagers et la population ne s'approprient pas cet outil. Chacun a sa part de responsabilité quant à l'état des milieux aquatiques. C'est avant tout un outil pour construire ensemble un environnement meilleur où la nature et les hommes pourront cohabiter. Il faut savoir dépasser les contraintes pour préserver le cadre de vie qu'offre le territoire. »

Le SAGE doit permettre de mieux faire accepter cette transition et s'appuyer sur des étapes progressives : sensibilisation, formation et actions. Les 1^{res} actions du contrat territorial (voir encadré) donneront à voir concrètement ce que le SAGE a écrit théoriquement. ■

(*) Dont 31 élus qui gardent la main sur les décisions prises. Ils n'ont pas tous fait preuve d'un fort engagement. La CLE est d'ailleurs en cours de renouvellement. Les élus motivés peuvent proposer leur candidature à l'AME.

UN SAGE...

... Ça sert à quoi ? Il concerne l'ensemble du bassin de la Sioule et son linéaire de 165 km, allant de sa source (à proximité du lac Servières) à sa confluence avec l'Allier peu après Saint-Pourçain. Soit une superficie de 2.560 km². Il s'intéresse à la rivière, aux nappes d'eau souterraines de la chaîne des Puys, aux pollutions, aux prélèvements d'eau, aux inondations, aux zones humides, à la biodiversité, aux paysages et aux activités agricoles, industrielles, domestiques ou touristiques.

► **Pratique.** Plus d'information sur Internet (www.sage-sioule.fr) ou auprès de Céline Boisson, animatrice, à la Maison des Combrailles à Saint-Gervais-d'Auvergne (04.73.85.82.08.).

Bientôt du concret sur les berges

Les acteurs du territoire ont également élaboré un Contrat Territorial Sioule pour donner vie au SAGE. Il est porté par le Syndicat mixte d'aménagement touristique du bassin de la Sioule basé à Ébreuil. C'est un outil opérationnel entre les maîtres d'ouvrage (collectivités ou particuliers) et les financeurs (Agence de l'eau, Conseil régional, Conseils généraux). Il comporte trois volets : restauration des milieux aquatiques (1,5 M€), réduction des pollutions (2,9 M€) et animation, communication et suivi (500.000 €). Chacun pourra donc bientôt observer des travaux de restauration des berges et de leurs boisements, la création de stations d'épuration ou des aménagements de seuils. Des actions du type de celles déjà menées à Châteauneuf-les-Bains (remise à ciel ouvert du Cube) ou à Menat (arasement du pont).